

Croissance soutenue de l'activité des éco-entreprises entre 2004 et 2007



le 4 pages | ifen

Les éco-entreprises ont réalisé 42 milliards d'euros de chiffres d'affaires et représenté 255 000 emplois en 2006, pour les activités marchandes observées. En 2007, leur croissance est tirée par les domaines des énergies renouvelables et de l'isolation des bâtiments, sous l'effet de l'évolution réglementaire en matière d'environnement. Par ailleurs, le nombre de brevets déposés par la France dans le domaine des technologies de l'environnement la place au quatrième rang mondial des pays les plus innovants de ce secteur.

Karim Tachfint et Bernard Poupat, SOeS

Les éco-activités produisent des biens et services pour mesurer, prévenir, limiter, corriger les impacts environnementaux. Le champ des éco-entreprises est restreint aux établissements qui assurent une vente de biens et services marchands. Ceux-ci se répartissent dans les différents secteurs de l'économie : services de protection de l'environnement ou de gestion des ressources naturelles, fabrication de produits industriels, construction.

En 2006, les éco-entreprises françaises observées ont réalisé 42 milliards d'euros de chiffres d'affaires hors taxes dont 4,5 milliards d'exportation¹. Elles ont représenté ainsi 255 000 emplois dont 21 400 emplois pour l'isolation thermique et 10 000 pour les énergies renouvelables.

Croissance en 2007 mais dégradation de la conjoncture en 2008

Pour 2007, les indicateurs conjoncturels sont contrastés. D'une part, la tendance semble s'inverser pour les activités de

l'assainissement et des déchets. D'autre part, la production des domaines de l'énergie croît à un rythme élevé. La fabrication d'équipements de production d'énergies renouvelables reste très dynamique avec une augmentation de 11 % du chiffre d'affaires en valeur et de 6 % en volume. L'activité des entreprises de récupération continue sa progression avec une hausse de 13 % des volumes produits, ce qui se

traduit par une hausse du niveau de l'emploi de l'ordre de 4 % selon la Federec. La fabrication de matériaux isolants est en nette augmentation de 8 % en volume. Elle accompagne la croissance des activités du bâtiment dans ce domaine : selon l'Unedic, l'emploi dans le secteur des travaux d'isolation a augmenté de 3,4 %. Ces domaines permettent aux éco-entreprises de maintenir une croissance positive en 2007.

En 2008, la conjoncture est nettement moins favorable. D'après les résultats des enquêtes mensuelles de conjoncture de l'Insee de septembre 2008, on assiste à un retournement des anticipations des chefs d'entreprise qui touche l'ensemble des secteurs. Le ralentissement de l'économie mondiale pèse sur les carnets de commandes de sorte que la production devrait nettement fléchir dans les services et l'industrie, et reculer dans la construction. Ce ralentissement devrait se poursuivre au second semestre 2008. Ce constat général n'est pas sans conséquence sur l'activité et l'emploi dans les éco-entreprises.

Évolution de la production en volume des éco-entreprises entre 2004 et 2007

En %	Entre 2004 et 2005	Entre 2005 et 2006	Entre 2006 et 2007
Assainissement, voirie, gestion des déchets : services marchands Source : Insee, comptes nationaux.	0,8	- 0,8	- 0,6
Récupération (volumes produits en tonnes) Source : Federec.	0	6	13,0
Énergies renouvelables : fabrication et installation d'équipements Source : Ademe.	37	75	6
Isolation des bâtiments : fabrication de matériaux isolants (volumes en tonnes) Source : Sessi, EAB.	- 4	7	8

¹ Les exportations sont sous-estimées cf. méthodologie.

La réglementation environnementale, principal facteur de croissance des éco-entreprises sur le long terme

Historiquement, la réglementation environnementale française et communautaire a visé en priorité les domaines de l'eau et des déchets. Elle a ainsi constitué un levier favorable aux entreprises spécialisées dans ces domaines. Depuis une dizaine d'années, pour répondre aux défis du changement climatique et de la raréfaction des matières premières, la réglementation aux niveaux mondial, européen et national s'est étendue aux domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Ceci, avec la hausse des prix de l'énergie, crée un contexte propice à la croissance des éco-entreprises.

Ainsi, la réglementation française a joué un rôle majeur pour le développement des

éco-entreprises avec la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique de la France du 13 juillet 2005, le renforcement de la réglementation et des normes sur le traitement des déchets, le plan national d'actions contre le bruit... Plus récemment, le Grenelle de l'environnement vise à renforcer les progrès réalisés en termes d'efficacité énergétique, de réduction de gaz à effet de serre, de réduction de la production de déchets et d'augmentation du recyclage notamment. Ainsi, le projet de loi Grenelle 1, tel que voté par l'Assemblée nationale le 21 octobre 2008, réaffirme les engagements de la France en matière de lutte contre le changement climatique à l'horizon 2020. Il précise notamment, qu'à cette échéance, la France prendra toute sa part à la réalisation de l'objectif de réduction d'au moins 20 % des émissions de gaz à effet de serre de la Communauté européenne,

qu'elle concourra à la réalisation de l'objectif d'amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique de la Communauté européenne et qu'elle s'engagera à porter la part des énergies renouvelables à au moins 23 % de sa consommation d'énergie finale.

Ce renforcement de la législation est complété par des mesures d'accompagnement, principalement en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (exonération, crédit d'impôt, prix d'achat garanti pour les énergies renouvelables, etc.). Par exemple, le dispositif des crédits d'impôts en faveur des économies d'énergie et du développement durable s'appliquant aux chaudières ou aux matériaux d'isolation thermique est en pleine expansion. Pour le développement des technologies nouvelles, les politiques publiques ont également favorisé l'émergence de trois pôles de compétitivité consacrés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (Tennerdis, Capenergie, Derbi).

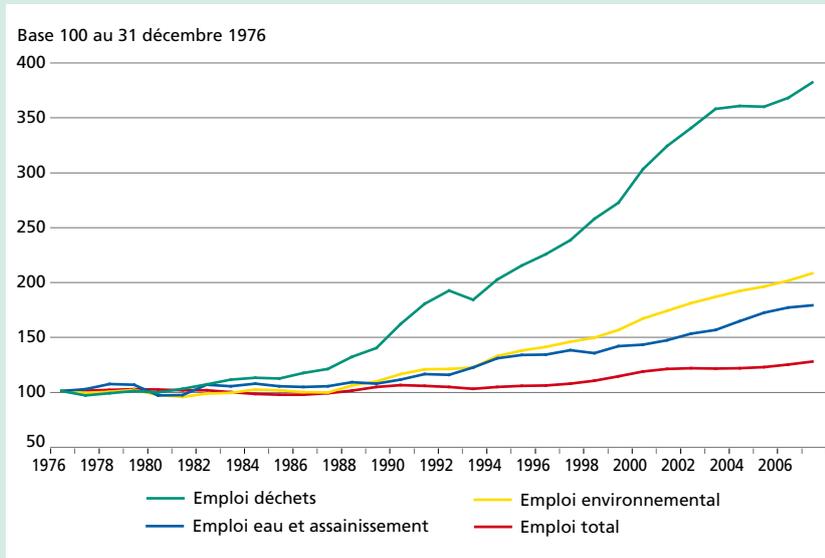
Il convient toutefois de rappeler que les impacts des politiques environnementales sur les autres secteurs de l'économie ne sont pas considérés ici.

La demande intérieure pour les biens énergétiquement efficaces soutient la croissance

Dans un passé récent, les ménages ont soutenu la demande intérieure notamment par le biais de leur investissement en logement neuf. En effet, cet investissement, un des déterminants pour la demande en adduction d'eau et d'assainissement, a augmenté de 7,1 % entre 2005 et 2006. Cette tendance s'esouffle en 2007 (+ 3 %) pour devenir négative en 2008. Selon l'Insee, l'investissement des ménages reculerait dès le deuxième trimestre 2008, après avoir stagné au premier (- 2,8 % en moyenne annuelle).

Depuis quelques années, on constate une demande accrue des ménages en matière de solutions énergétiquement efficaces. Aidée par de nombreux dispositifs incitatifs (crédits d'impôts isolation et chaudières) et la hausse des prix de l'énergie, la demande des ménages liée aux travaux d'isolation ou d'installation de sources d'énergies renouvelables devrait continuer de progresser en 2007 et 2008.

Augmentation de l'emploi environnemental privé par secteur de 1976 à 2007



Note : L'emploi environnemental correspond à l'emploi des secteurs de la gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement, de la récupération et de la gestion du patrimoine naturel.

Source : Unedic.

Avant 1980, l'emploi environnemental du secteur privé évoluait à un rythme analogue à celui de l'emploi total. Dès le début des années 80, avec la mise en place des premières lois sur les déchets, on constate un bond de l'évolution de l'emploi dans le secteur de la gestion des déchets. Ce bond est un peu plus tardif pour les secteurs de l'eau et de l'assainissement puisqu'il intervient au début des années 90 (loi sur l'eau de 1992). À long terme, les politiques publiques ont nettement favorisé l'activité de ces secteurs. Mais la croissance très marquée de l'emploi privé est amplifiée par les transferts d'emplois publics qui ont accompagné les opérations de délégations des services publics de gestion de l'eau et des déchets.

Les collectivités locales ne seraient pas en reste. Selon l'enquête Ecoloc, les investissements en efficacité énergétique sont l'une de leurs priorités pour la période 2006-2011 pour 65 % des répondants. En 2006, les investissements des entreprises pour protéger l'environnement dans les domaines traditionnels sont en hausse de 2 %, mais les résultats provisoires de 2007 annoncent une diminution du même ordre. Celle-ci serait due à une baisse significative des investissements pour la protection de l'air. En revanche, du fait des prix de l'énergie et d'une réglementation incitative, l'investissement des entreprises en matière de gestion de l'énergie aurait progressé en 2007.

Un ralentissement des investissements dans l'eau et les déchets

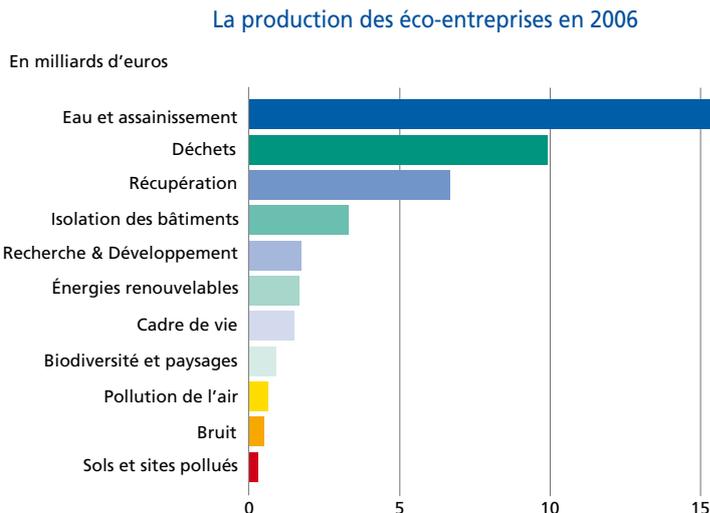
D'après l'enquête Ecoloc, les déchets et le domaine de l'eau (eau potable, assainissement et épuration) restent des secteurs prioritaires pour les investissements environnementaux des collectivités locales. L'investissement en matière de gestion des eaux usées devrait croître à un rythme annuel moyen de 5 % entre 2006 et 2011.

La note de conjoncture de Dexia Crédit Local met quant à elle en évidence une dégradation des comptes des collectivités locales en 2008. L'investissement public local diminue de 1,75 % en 2008 (année d'élections municipales), après une augmentation annuelle moyenne de 8 % sur la période 2003-2007. On constate un certain attentisme dû aux incertitudes sur les capacités futures de financement.

Malgré un net repli en 2008, les collectivités devraient continuer à investir en matière de développement durable. Ainsi, la Caisse des Dépôts accompagne les conclusions du Grenelle de l'environnement par l'intermédiaire de son plan Elan 2020, afin de développer la qualité environnementale du patrimoine immobilier public.

La demande extérieure en équipements pour l'environnement reste limitée

Entre 2004 et 2006, les exportations d'équipements et de matériaux liés à la protection de l'environnement ont pro-



Note : La production du domaine « eau et assainissement » est estimée à 15,2 milliards d'euros (y compris la construction et la fabrication industrielle), soit 37 % du total de la production des éco-entreprises en 2006.

Source : SOeS.

gressé de 39 % en valeur courante. Cette progression est largement supérieure à celle des exportations totales de biens d'équipements sur la même période (18 %). Néanmoins, elle est inférieure au potentiel de développement du marché mondial des équipements de protection de l'environnement, en particulier dans le secteur des énergies renouvelables.

Dans ce domaine, la France réalise des performances très en retrait de celles de certains de ses partenaires européens (Allemagne, Danemark, Espagne...). Même dans le domaine des équipements de mesure, filtration et épuration de l'air et des eaux, les exportations progressent peu, voire régressent. Ces exportations se font aux deux tiers vers les pays européens et pour un quart vers les pays d'Amérique, d'Asie et du Moyen et Proche-Orient.

Les exportations progressent le plus significativement dans le domaine de la récupération avec une augmentation de 75 % entre 2004 et 2006. Dans un contexte de hausse du prix des matières premières, les exportations continuent d'être dynamiques avec une hausse de 20 % en valeur d'après l'enquête annuelle d'entreprise réalisée par le Sessi ; elles se dirigent principalement vers les pays de l'Union européenne.

Néanmoins, entre 2005 et 2006 les exportations des éco-entreprises vers les pays européens ont diminué de 2,5 %, avec une baisse de 40 % vers les nouveaux adhérents. Au cours de la même période,

elles augmentaient de 11 % vers les autres pays et en particulier l'Amérique (+ 27 %) et l'Asie (+ 6 %).

En dépit d'une forte progression, y compris en 2007, dans le domaine des énergies renouvelables (+ 23 % en valeur pour l'ensemble éolien et solaire), les exportations françaises ne profitent pas encore pleinement de la forte croissance du marché mondial.

Les domaines liés à l'énergie apportent un second souffle à la croissance des éco-entreprises

La progression de la production des éco-entreprises entre 2004 et 2006 est très importante : + 15 % en valeur courante. Le domaine des énergies renouvelables contribue fortement à l'évolution du chiffre d'affaires total. La croissance enregistrée dans ce domaine se traduit par un supplément d'environ 7 000 emplois (+ 72 %).

La hausse des effectifs est également très rapide dans le domaine de l'isolation : + 7 % dans le secteur de la construction ; + 5 % dans la fabrication de matériaux.

La France au quatrième rang pour les brevets liés aux technologies de l'environnement

Un autre levier du développement économique est celui de la recherche et de l'innovation. L'organisation mondiale de la propriété intellectuelle a publié en 2008

Comparaison internationale sur les dépôts de brevets entre 2001 et 2005 Part du pays dans les brevets déposés sur la période

En %	Technologies de l'environnement*	Énergies renouvelables**	Piles à combustibles	Pollution de l'air (automobile)	Solaire	Éolien
Japon	28,8	19,8	59,9	31,4	49,7	23,3
États-Unis	27,2	20,2	13,9	13,7	10,7	10,3
Allemagne	15,8	10,5	7,1	33,0	6,5	24,1
France	4,6	2,5	1,3	6,4	0,8	2,0
Royaume-Uni	3,7	5,2	1,5	2,2	0,9	2,5

Note : * Les technologies de l'environnement comprennent toutes les technologies relatives au traitement des déchets, des eaux usées, à la dépollution de l'air et des sols et à la minimisation des bruits. ** Sont comptabilisés uniquement les brevets déposés en 2005.

Source : World Intellectual Property Organization, 2008. World Patent report.

un rapport statistique mondial sur les brevets, *World Patent report 2008*. Celui-ci met en évidence le grand nombre de brevets liés aux technologies de l'environnement. En effet, entre 2001 et 2005, 1 123 brevets ont été déposés pour ce domaine. La France occupe la quatrième place au niveau mondial, pour le dépôt de brevets dans le domaine des technologies de l'environnement, loin cependant des trois pays leader : Allemagne, États-Unis et Japon. Dans le domaine des énergies renouvelables, à fort potentiel de développement économique, la France est classée au dixième rang mondial. ●

Méthodologie

Cette publication s'appuie principalement sur les données de production issues des comptes de l'Ifen réalisés sur les différents domaines de l'environnement : pollution de l'air, eaux usées, déchets, etc. Une démarche expérimentale vise à élargir le champ d'étude aux activités liées aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie. Les activités statistiquement identifiées portent sur la fabrication et la pose de matériaux d'isolation pour les économies d'énergie,

sur la fabrication et l'installation d'équipements pour les énergies renouvelables.

Cette note s'appuie également sur de multiples sources, enquêtes annuelles d'entreprises de l'Insee, du Sessi, du SOeS, enquête Ecoloc du Bipe et données des fédérations professionnelles (Federec, FNTP...), notamment pour évaluer la production des activités liées aux travaux d'isolation. Pour le domaine des énergies renouvelables, la production par produits (photovoltaïque, éolien, pompes à chaleur, solaire thermique, biocarburants, chaudières) a été recherchée dans des sources professionnelles, dans les bilans annuels d'Eurobserv'ER ou du SOeS (sous-direction de l'Observation de l'énergie et des matières premières) et dans certaines publications de l'Ademe.

L'activité des éco-entreprises reste néanmoins sous-estimée. Le suivi statistique ne comptabilise que partiellement les services d'études et de conseils, certains produits adaptés, la production d'énergie renouvelable et d'autres activités liées à l'efficacité énergétique. Les exportations sont également sous-évaluées. L'emploi environnemental est estimé par branche d'activités. Les évolutions de l'Unedic sont de bons indicateurs tendanciels pour les différentes branches concernées. L'emploi par domaine regroupe des activités de service, de construction et de fabrication d'équipements.

Bibliographie

- Ademe, 2008. « Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables », *Ademe & vous – Stratégie & études*, n°13, juillet 2008. 7 p. (Disponible en ligne : <http://www.ademe.fr>, rubrique « Recherche, Développement et Innovation » > « Stratégie et Orientations »).
- Dexia, 2007. 2007 : « Consolidation de l'investissement et de la situation financière des collectivités locales », *Finances locales en France - Note de conjoncture*, février 2007. 20 p. (Disponible en ligne : http://www.clf.fr/abonnes/pages/monde_local/donnees_budgetaires/note_conjoncture/doc/conjoncture.pdf).
- Ifen, 2008. *L'économie de l'environnement en 2006 : rapport de la Commission des comptes et de l'économie de l'environnement*. Orléans, Ifen. 151 p. (coll. Les synthèses). (Disponible en ligne : <http://www.ifen.fr>, rubrique « Publications » > « Les synthèses »).
- World Intellectual Property Organization, 2008. *World Patent report: a statistical review*, édition 2008. Genève, WIPO. 69 p. (Disponible en ligne : <http://www.wipo.int>, rubrique « Ressources » > « free publications »).

Sustained growth in the activities of eco-enterprises in 2004–2007

In 2006, eco-enterprises turned over €42 billion in the commercial activities observed and employed 255 000 people. In 2007 growth was mainly in the areas of renewable energy and building insulation, driven by developments in environmental regulations. Moreover, the number of patents taken out in France for environment-related technologies ranks it fourth amongst the world's most innovating countries in the sector. ●

le 4 pages | Ifen Abonnement : 8 numéros, 16 €

Commissariat général au développement durable
Service de l'observation et des statistiques
Tour Pascal A
92055 La Défense cedex
Tél. : 01 40 81 13 15 – Fax : 01 40 81 13 30



Retrouvez cette publication
sur le site : <http://www.ifen.fr>

E-mail : ifen@developpement-durable.gouv.fr

Directeur de la publication : Bruno Trégouët
Rédacteur en chef : Françoise Nirascou
Coordination éditoriale : Corinne Boitard
Auteurs : Karim Tachfint et Bernard Poupat
Traducteur : Geoffrey Bird
Conception et réalisation : Chromatiques Éditions

Impression :
Imprimerie Nouvelle,
certifiée Imprim'vert
Imprimé sur du papier blanchi
sans chlore, certifié PEFC
Dépôt légal : ISSN 1777-1838

